



Conseil Général de Haute-Sorne du 11 décembre 2023

Motion n° 38

Prendre en compte la problématique environnementale dans les projets communaux

Notre surconsommation d'énergies fossiles depuis des décennies, accompagnée d'une négligence inconsciente de notre environnement de vie, nous ont conduit dans la situation problématique connue aujourd'hui de la majorité de la population.

Les événements climatiques s'aggravent et se multiplient. La biodiversité s'effondre. L'énergie est gaspillée. Et les différentes pollutions attaquent notre santé.

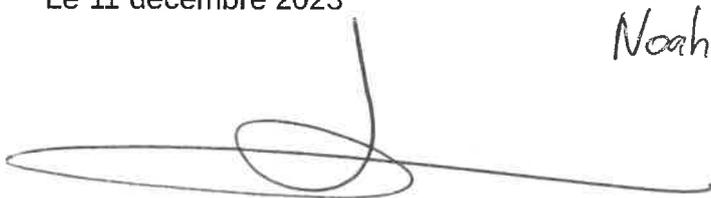
Il est grand temps de prendre la mesure du danger dans lequel nous nous trouvons et de prendre les mesures qui s'imposent pour diminuer les risques qui nous font face. Cette réaction de bon sens devrait aller de soi dans tous les domaines. Mais malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

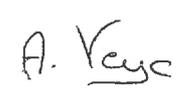
C'est pourquoi, cette motion demande premièrement que tout projet entrepris par la commune de Haute-Sorne réponde préalablement et systématiquement aux critères suivants :

- le projet est bien nécessaire et il n'existe pas d'alternatives moins impactantes ;
- il est conforme aux règles de préservation climatiques et environnementales en vigueur ;
- il fait preuve de sobriété et de durabilité en matière de consommation d'énergie et de toutes autres ressources naturelles ;
- il prend en compte les différents impacts sur la santé (nuisances, pollutions, ...).

La motion demande également que le fruit de cette analyse soit intégré au projet et fasse partie intégrante des messages de demande de crédits présentés au Conseil Général.

Damien Cottet
Groupe PS-Verts et Sympathisants
Le 11 décembre 2023


 Noah

 A. Veys
